

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Chef d'Agence

## DESCRIPTION DE POSTE

### 1) DENOMINATION DU POSTE :

<b>Adjoint au Responsable de l'Agence territoriale Côte-d'Or Auxois Morvan</b>
--

Grade et filière	INGÉNIEUR ou TECHNICIEN PRINCIPAL / TECHNIQUE
------------------	---

### 2) LES RELATIONS :

#### A) Place dans l'institution

<b>Rattachement hiérarchique :</b>
------------------------------------

PÔLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES			
DIRECTION	AGENCE TERRITORIALE COTE-D'OR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Services techniques territorialisés	Auxois Morvan	Route de Dijon 21140 Semur-en-Auxois	Semur-en-Auxois

#### Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- les services, antennes et cellules de la DStt
- les Agences territoriales Côte d'Or
- les Directions et Missions du PADdT
- les autres Pôles et Directions rattachées à la DGSD

#### Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

**OUI pour 115 agents et en cas d'absence et d'empêchement du Responsable d'Agence**

Nombre de personnes dans le service: environ 118 agents

#### B) Relations externes

- Élus (Conseiller Départementaux, Maires, Présidents d'EPCI, ...)
- Services de l'État
- Entreprises
- Organismes professionnels et Associations
- Partenaires du Conseil Départemental
- Particuliers, usagers de la route

### 3) MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du Responsable de l'Agence, l'Adjoint au Responsable de l'Agence exerce, en complémentarité avec lui, les fonctions de direction du Service dans toutes ses composantes administratives, techniques, financières et managériales.

A ce titre :

- 1- Représente, pilote et anime son Service en favorisant la responsabilisation et la reconnaissance des agents, la fiabilité des actes produits et la réactivité du Service,
- 2- Met en œuvre les politiques départementales déléguées à l'Agence,
- 3- Est garant de l'harmonisation des pratiques professionnelles entre les Agences territoriales Côte-d'Or et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire en matière d'aménagement,
- 4- Organise et pilote les missions qui lui sont spécifiquement dévolues.

### 4) TACHES OU ACTIVITÉS PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

*Sous la responsabilité du Responsable d'Agence,*

**1. Représente, pilote et anime son service en favorisant la responsabilisation et la reconnaissance des agents, la fiabilité des actes produits et la réactivité du service :**

- Coordonne, encadre et anime les agents du service et s'attache à développer leurs compétences,
- Participe à la déclinaison des orientations stratégiques et les priorités du Service,
- Coordonne les activités du service et favorise la bonne circulation et appropriation de l'information, est garant de la réactivité et de la qualité du service rendu,
- Est garant de l'expertise technique nécessaire à la fiabilité des actes, garantit le respect des lois, règlements et procédures,
- Est force de proposition pour faciliter l'adaptation des politiques dont il a la charge,
- Prépare et suit le budget propre à son service,
- Conduit les évaluations des collaborateurs du service qu'il encadre et coordonne la procédure d'évaluation dans son service,
- Participe au dialogue social interne au service et à la gestion des ressources humaines du Service,
- Manage opérationnellement les équipes du service,
- Participe à la transversalité des actions au sein de la Direction et avec les autres pôles,
- Contribue à la valorisation des missions du Conseil départemental en proposant des actions de communication sur les missions du service.
- Représente le Conseil départemental sur le territoire, et à ce titre facilite l'accès à l'information aux usagers des services publics,
- assure la remontée des informations dans le cadre des besoins de reporting et des questionnements de l'institution,

- est à l'écoute des préoccupations des territoires et fait remonter les problématiques rencontrées,
- est vigilant à la cohérence sur le terrain des actions du Conseil départemental menée par les différentes Directions opérationnelles.

## **2. Met en œuvre les politiques départementales déléguées à l'Agence,**

- Dans le domaine de l'entretien et de l'exploitation routière :
  - avec l'appui du Service de Coordination des Actions territorialisées, la surveillance du réseau routier, de ses équipements et dépendances et l'organisation de l'entretien courant en vue d'en assurer sa viabilité permanente, (entretien chaussée, entretien dépendances bleues et vertes, viabilité hivernale, interventions d'urgence...)
  - les propositions de programmation et la maîtrise d'œuvre de l'ingénierie des travaux confiés à des entreprises extérieures,
  - la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art routiers,
  - la gestion du domaine public,
- Dans le domaine de l'aménagement routier :
  - la conception d'études et la maîtrise d'œuvre travaux d'opérations visant à sécuriser et moderniser le réseau routier départemental, en lien avec la Direction de la Stratégie et des Études routières
- Dans le domaine de l'aménagement numérique :
  - la facilitation des opérations visant au déploiement de la fibre optique (montée en débit, FTTH), en lien avec la Mission Aménagement numérique
- Dans le domaine de l'aide aux collectivités :
  - l'instruction des demandes d'aide des collectivités en matière de voirie, en lien avec la Direction Agriculture, Environnement et Partenariat local
  - l'accompagnement des actions de conseil et assistance aux collectivités en matière de voirie et d'aménagements d'espace publics, sous la coordination de la Mission de Conseil et d'Assistance aux Collectivités,
  - le respect de la convention de mise à disposition des personnels de son service auprès de l'Agence technique départementale Ingénierie Côte-d'Or (ICO) et s'assure de la qualité du service accompli dans le cadre de cette délégation,
- Dans le domaine de l'entretien du patrimoine :
  - avec l'appui du Service de Coordination des Actions territorialisées, l'entretien du patrimoine bâti et des équipements relevant des installations exploitées par le Conseil départemental (Véloroutes, pylônes de téléphonie mobiles, centraux téléphoniques, abribus)

**3. Est garant de l'harmonisation des pratiques professionnelles au sein de l'Agence territoriale et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire en matière d'aménagement :**

- veille à la mise en œuvre des pratiques définies au niveau central et à leur adaptation au territoire,
- participe au suivi et à l'évaluation des pratiques professionnelles,
- propose leur évolution en tant que de besoin.

**4. Organise et pilote les missions qui lui sont spécifiquement dévolues :**

- ingénierie de l'entretien et de l'aménagement routier ; préparation et suivi de l'exécution des programmes, maîtrise d'œuvre études et travaux,
- gestion du domaine public,
- surveillance des ouvrages d'art

**5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :**

- Relations directes avec des élus,
- Déplacements fréquents (permis de conduire B obligatoire),
- Disponibilités horaires,
- Management sur sites multiples
- Coordination des actions avec un second adjoint au service en charge du pilotage des interventions en régie et de l'exploitation du réseau routier,

## 6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

### TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées

Définir des objectifs et des indicateurs de performance pour le service et mettre en œuvre des dispositifs de suivi

Organiser et garantir le travail en transversalité

Créer et entretenir un réseau de contact et de partenariat

Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe

Sécuriser les actes et les procédures administratives

Organiser et adapter la circulation des informations

Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

Élaborer un budget prévisionnel pour son activité et/ou suivre l'exécution budgétaire

Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et être responsable de la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la Collectivité

### COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Entretenir des relations aussi bien avec les personnels de la collectivité qu'avec des partenaires extérieurs traitant du domaine considéré

Analyser les demandes du public, des élus, les renseigner, les conseiller

Préparer et animer des réunions avec des élus et/ou des usagers

Respecter les priorités, gérer l'urgence et l'imprévu

Rédiger en développant une argumentation claire, concise et de nature à emporter la conviction

Connaître les techniques de génie civil : routes et ouvrages d'art et réseaux

Connaître la réglementation de la gestion du domaine public routier